

- 8516.72 Un changement à cette sous-position de toute autre sous-position, sauf de plus d'un des éléments suivants :
- de la sous-position 9302.10, ou
 - du numéro tarifaire 8516.90.hh.
- 8516.79-8516.80 Un changement à l'une de ces sous-positions de toute autre position; ou
- Un changement à l'une de ces sous-positions de la sous-position 8516.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la sous-position 8516.90 soit originaire.
- 8516.90
- 8516.90.cc
8516.90.dd
8516.90.ee
8516.90.ff
8516.90.gg
- Un changement à l'un de ces numéros tarifaires de tout autre numéro tarifaire, y compris d'un autre numéro tarifaire de ce groupe.
- 8516.90 Un changement à cette sous-position de toute autre position.
- 8517.11-8517.19 Un changement à l'une de ces sous-positions de toute autre sous-position en dehors de ce groupe, à condition que, en ce qui a trait aux assemblages de circuits imprimés (ACI) visés au numéro tarifaire 8517.90.dd, y compris les ACI contenus dans une partie visée au numéro tarifaire 8517.90.aa qui est utilisée dans la fabrication du produit:
- a) sauf comme prévu au sous-alinéa b), pour chaque multiple de deux ACI, ou toute portion de multiple, qui est contenu dans le produit, un des ACI soit un ACI originaire, et
 - b) si le produit contient seulement un ACI, cet ACI soit un ACI originaire.
- 8517.21 Un changement à cette sous-position de toute autre sous-position.
- 8517.22-8517.50 Un changement à l'une de ces sous-positions de toute autre sous-position, y compris d'une autre sous-position de ce groupe, à condition que, en ce qui a trait aux assemblages de circuits imprimés (ACI) visés au numéro tarifaire 8517.90.dd ou aux parties (comprenant des ACI) visées au numéro tarifaire 8517.90.bb. :
- a) sauf comme prévu au sous-alinéa b), pour chaque multiple de trois ACI ou de parties comprenant des ACI, ou toute portion de multiple, qui est contenu dans le produit, un des ACI ou parties contenant des ACI soit un ACI originaire ou une partie originaire contenant des ACI, et